

Co-Psy et DCIO: Info rapide N°16



Des signes tangibles pour une rentrée différente : c'est urgent !

Les dégâts produits par le précédent gouvernement dans l'Education nationale ont été si importants que dans tous les secteurs, les listes des textes à faire annuler, modifier ou refonder totalement sont très longues. Les attentes sont à la mesure des frustrations et des souffrances endurées.

Une première mesure significative a été décidée par ce Ministère : l'abrogation du décret sur l'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, qui doit être examinée au CTM du 20 Juin. Rappelons que son retrait était demandé par la quasi-totalité des organisations syndicales.

Lors du CTM du 20 Juin seront également examinés les textes sur l'ouverture des concours réservés, dans le cadre de la loi sur la résorption de la précarité

Mais sur l'ensemble des contentieux avec le précédent gouvernement, le ministre a fait le choix d'attendre, particulièrement pour tout ce qui concerne le second degré.

Aucune réponse n'a été apportée à notre demande d'augmenter les recrutements de copsy stagiaires, en puisant dans la liste des 130 admissibles. Aucune réponse encore à notre demande d'annuler l'arrêté du 13 Mars 2012 sur les modifications des conditions de recrutement, ni à la demande d'un moratoire sur la mise en place du SPOTLV.

Autant on peut comprendre la nécessité de prendre le temps d'examiner les dossiers, autant la profession attend une rupture vraiment significative avec la politique antérieure.

Ceci passe obligatoirement par des créations de postes, **En 2014, nous en serons à 65 sortants de DECOP pour 1100 postes vacants !**

Ceci passe par le maintien de tout le réseau des CIO ancrés fortement dans l'Education nationale et non dilués et absorbés dans des espaces communs de diverses natures comme le réclame l'ARF (voir p 2)

Ceci passe par l'arrêt de la procédure de labellisation à marche forcée, par une reconnaissance pleine et entière de nos missions auprès des élèves et des équipes et par une amélioration de nos rémunérations.

Le Ministre a annoncé des discussions et une loi d'orientation qui sera présentée en automne. Il est urgent de prendre en compte l'avis des personnels et de leurs élus !



Info rapide N° 16

18 juin 2012

Sommaire :

- *Des signes tangibles! C'est urgent*
- *Qui va décider de notre avenir ?*
- *Précarité: vers la titularisation*
- *Intervention au CSE*



*Le métier ,
à la croisée
des chemins*

Qui va décider de notre avenir ?

Lors des premières rencontres avec les syndicats, le Ministre est resté extrêmement prudent sur les principaux dossiers. Tout en se voulant rassurant, sur la question de l'orientation, il a indiqué sa volonté d'ouvrir le chantier car le fonctionnement actuel n'était pas satisfaisant.

Quelle conception de l'orientation le Ministre va-t-il développer ?

Va-t-il faire de l'orientation scolaire un réel levier d'émancipation et de lutte contre les déterminismes sociaux ou donnera-t-il la priorité au pilotage par l'insertion professionnelle ? Va-t-il poursuivre dans la voie d'un transfert aux enseignants du suivi et de l'accompagnement des élèves pour l'élaboration de leurs projets d'orientation ou aller dans le sens d'une complémentarité équilibrée ? Va-t-il persister dans la voie ouverte par le précédent gouvernement vers un SPOTLV ne différenciant ni les publics, ni les personnels ou cadrer nationalement l'implémentation du service et remettre à plat les textes ? Va-t-il considérer que les CIO ne sont pas des structures d'accueil comme les autres et que leur rôle institutionnel dans l'EN doit être reconnu ou laisser se mettre en place le plan de restructuration voulu par le précédent ministère et leur absorption par des « espaces métiers » ?

Ces choix sont déterminants pour l'avenir de notre métier et du service public d'orientation de l'Education nationale

Or, dans un document récent, l'ARF développe deux scénarios pour l'orientation qui ont déjà été exprimés en novembre mais se précisent ici clairement !

Scénario 1 :

La Région élabore un schéma régional de l'information de l'orientation et de l'accompagnement pour l'ensemble des publics, met en place un service public régional d'orientation, y associe les CIO et les SCUIO. Elle regroupe dans des « espaces métiers » articulés avec les branches professionnelles les professionnels de l'orientation et met en cohérence les actions des différents acteurs, labellise les « guichets uniques » pour l'orientation après concertation et consultation des CCREFP.



Scénario 2 :

Sur la base du volontariat, les conseillers d'orientation-psychologues de l'Education nationale sont détachés aux Régions.

Le SNES, en prenant connaissance de ces propositions, a publié un communiqué de presse pour mettre en garde. (http://www.snes.edu/IMG/pdf/CP_14_juin_12_1_.pd)

Il serait quand même paradoxal qu'après avoir été aux côtés des personnels en 2003 contre la décentralisation voulue par le gouvernement Raffarin, les présidents de Région plébiscitent le SPOTLV organisé par Nicolas Sarkozy ! Alors que la mise en place de la labellisation s'est faite sans aucune concertation, à l'insu des personnels, et aux antipodes des conceptions du métier portées par la profession, le changement ne peut consister à aller encore plus loin dans cette voie ! Il suffit d'observer ce qui se passe dans les CCREFP pour comprendre que l'intérêt des CIO et des personnels ne passe pas par la polyvalence, les maisons communes et l'entrée du privé dans les établissements !

Changer pour la même chose, pour le SNES, c'est non !

Précarité : un plan d'urgence et des titularisations rapidement !

Avec cinq co-psy sur six non remplacés, trois cents départs en retraite pour soixante-cinq recrutements, la précarité est devenue la règle dans la profession : cette année, ce sont plus de 1 100 non-titulaires qui ont été recrutés. Ce nombre a au moins doublé depuis 2007-2008. Le nombre de CIO où majoritairement les collègues sont des contractuels ne fait que croître.

Une loi concernant un plan de résorption de la précarité dans la fonction publique a été adoptée en mars 2012. Elle concerne tous les contractuels des trois fonctions publiques : Etat, Hospitalière et Territoriale.

Ce dispositif est prévu pour durer quatre années à compter du 13 mars 2012, date de la publication de la Loi.

Les conseillers d'orientation-psychologues contractuels sont donc concernés par cette mesure. A ce jour nous ne savons pas combien d'entre eux pourront en bénéficier. Il nous faudra donc être vigilants afin d'obtenir des volumes de postes conséquents et qu'aucun collègue pouvant bénéficier de cette mesure ne soit oublié.

Lors du CTM du 20 Juin, les propositions du MEN sur les concours réservés seront examinées. Pour le moment elles visent à faciliter l'entrée des collègues contractuels en formation. Or, ceci signifie pour notre catégorie, particulièrement maltraitée par la RGPP, une sortie différée dans deux ans et l'emploi de nouveaux contractuels.

La FSU proposera des modalités spécifiques, ouvertes aux titulaires du master II de psychologie, ayant l'ancienneté requise afin de réduire la durée de formation permettant l'obtention du DECOP. La catégorie a besoin rapidement de titulaires pour couvrir les départs en retraite. Dans le respect des droits des uns et des autres, il paraît légitime de permettre aux collègues possédant un master II de psychologie et travaillant dans un CIO depuis 4 ans, de bénéficier de mesures adaptées pour la préparation du DECOP.

Pour tout savoir sur le protocole et les droits des collègues contractuels, demandez- le 4 pages « spécial non titulaires » au responsable académique du SNES de votre académie.

*Recruter un nombre
Significatif de copsy ,
dès 2012
Une question de survie !*



Déclaration de Roland Hubert (co-secrétaire général du SNES) au CSE du 8 JUIN

Dans sa déclaration au Conseil Supérieur de l'Education, R. Hubert, après avoir abordé les attentes fortes des personnels sur nombre de questions urgentes, a longuement développé la situation du service public d'orientation dans l'Education nationale.

« En ce qui concerne le service public de l'orientation scolaire, nous attendons la consigne ministérielle de stopper la spirale mortifère alimentée par la fermeture des CIO.(...) »

Le service public d'orientation de l'Education nationale a été particulièrement malmené ces cinq dernières années. 700 postes de titulaires ont été perdus et près de 50 CIO ont été fermés ou fusionnés depuis sept ans. Les 65 stagiaires recrutés cette année trouveront à leur sortie plus de 1000 postes vacants !

Les conditions dans lesquelles se met en place le service d'orientation tout au long de la vie, décidé par le précédent gouvernement, est totalement inacceptable :

- Aucune concertation avec les personnels et les organisations syndicales.
- Le refus de cadrer nationalement l'engagement des CIO avec ses conséquences de configurations à géométrie variable n'ayant plus aucune lisibilité ni cohérence au plan national
- L'imposition de missions et de conditions d'exercice non conformes au statut
- L'ouverture du champ de l'orientation scolaire à des organismes non publics, qui entrent dans les établissements par le biais d'une labellisation bien moins exigeante en termes de qualification et de déontologie que ne l'est l'EN (nous pouvons donner des exemples précis)
- La privatisation rampante de l'information sur les enseignements et les professions assurée par l'ONISEP et favorisée par le ministère précédent.

La profession attend des changements profonds et significatifs.

Certains demandent une réflexion et une programmation et nous espérons qu'ils feront l'objet de groupes de travail.

Mais d'autres ne coûtent rien. Comme le retrait de l'arrêté modifiant les conditions de recrutement des copsy, qui est manifestement non conforme aux textes règlementaires; c'est le cas des opérations de labellisation au sein des CCREFP pour lesquels nous demandons un moratoire car des décisions continuent à se prendre qui engagent les services et les personnels dans des conditions inadmissibles, au détriment du travail auprès des élèves dans les établissements et les CIO, comme à la Rochelle dernièrement !

Aucun signe significatif n'a été envoyé à la profession de la part de votre ministère.

Par contre des déclarations reprises dans la presse font état d'un nouvel acte de décentralisation qui pourrait concerner les CIO. Ce n'est pas le changement que nous attendons. Pas plus qu'en 2003, le SNES n'acceptera une régionalisation de l'orientation scolaire qui tournerait totalement le dos au droit de tous les élèves, sur tout le territoire, d'avoir accès aux mêmes possibilités de formation, selon des procédures nationalement définies et de disposer de l'accompagnement et du suivi de conseillers d'orientation -psychologues au plus près de leur lieu d'études, dans les établissements et les Centres d'Information et d'Orientation. Nous attendons, Monsieur le Ministre, des signes forts et rapides réaffirmant votre volonté de développer le rôle des Co-psy auprès des élèves et des étudiants et de revaloriser le réseau des CIO notamment en stoppant dès maintenant tous les projets de fermeture. »